

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE**

Réunion du 18 juillet 2014  
L'an deux mille quatorze à 9 heures et trente.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée, à Béziers, sur convocation de son président, Henri CABANEL. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

**Membres de la CLE présents :**

COLLEGE DES ELUS		COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Henri CABANEL	Monsieur Michel ROYO	AE RMC (Madame Evelyne LACOMBE)
Monsieur Bernard AURIOL	Monsieur Stéphane PEPIN-BONET	DDTM 34 (Madame Charlotte COURBIS)
Monsieur Claude ZEMMOUR	Monsieur François TAUPIN	DREAL (Monsieur Gabriel LECAT)
Monsieur Thomas GARCIA	Monsieur Luc ZENON	ARS (Madame Catherine MOREL)
Madame Gwendoline CHAUDOIR	Monsieur Jean-Claude GROS	<b>COLLEGE DES USAGERS</b>
Monsieur Jean-Pierre BALZA	Monsieur Serge PESCE	Madame Nora TABERKOKT
Monsieur Richard NOUGUIER		Monsieur Christophe MERCADIER
Monsieur Christophe THOMAS		Monsieur Arnaud LUPIA
Monsieur Alain MARTI		Monsieur Jacky LAUTIER
Monsieur Cyril GAUDY		Madame Marie-France DURANCEL
Monsieur Michel SUERE		Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD

**Membres de la CLE représentés par mandat :**

Madame Stéphanie SENEGA SANCHEZ, Madame Ariane SOTO-DESCALS, Madame Véronique SALGAS, Monsieur Frédéric PIONCHON

**Excusés/Absents :**

Monsieur Thierry RAMAYE, Monsieur Claude NEUMANN, Monsieur Thierry BAËZA, Monsieur Christophe BRODU, Madame Florence BRUTUS, Monsieur Jean-Guy AMAT, Monsieur Pierre COLIN, Monsieur Jean-Yves LE BOZEC, Monsieur Philippe VIDAL, Monsieur Jean-Michel DU PLAA, Monsieur Jean-Noël BADENAS, Monsieur Jean MIAS.

**Étaient également présents :**

Madame Cécile IDIER (CABM), Monsieur Olivier ARCHIMBEAU (Agde), Madame Laure MATON (SMBT), Madame Gaëlle GRATARD (ASCONIT Consultants), Madame Véronique DUBOIS et Monsieur Romain OZOG (SMETA).

**Objet : Validation de l'étape « choix de la stratégie »**

**EXPOSE :**

Les principes directeurs de la stratégie du SAGE de la nappe astienne, déclinés en objectifs et sous-objectifs, ont été jugés, par le Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée, le 18 décembre 2013, compatibles avec le SDAGE actuel et futur et pertinents au regard des enjeux identifiés sur le territoire.

Les éléments apportés par l'étude socio-économique des mesures du SAGE montrent que le programme d'actions, qui pourrait découler des orientations stratégiques du SAGE astien, apporte de réelles solutions pour répondre aux enjeux, notamment l'enjeu quantitatif de reconquête de l'équilibre de la ressource, et paraît compatible avec les capacités financières du territoire. Par ailleurs, les moyens du SMETA, structure porteuse du SAGE, semblent bien dimensionnés pour assurer l'animation et la coordination de ce programme.

A l'issue de ces travaux et de ces résultats, il appartient à la Commission Locale de l'Eau de traduire sa stratégie à travers la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (PAGD) et du Règlement, documents qui, avec l'étude d'évaluation environnementale, constituent les produits du SAGE.

La réalisation de cette dernière phase d'élaboration du SAGE nécessite de valider, définitivement, l'étape « choix de la stratégie » sur lequel se basera la déclinaison des dispositions et des règles.

**DECISION :**

**Sur proposition du Président et au regard des éléments apportés par l'étude socio-économique du SAGE, présentés en séance, les membres de la Commission Locale de l'Eau, après délibération, DECIDENT de valider l'étape « choix de la stratégie ».**

**Résultats du vote**

31 voix exprimées

29 voix pour

2 abstentions

**Le Président**



**Henri CABANEL**